

En Passant par les Dp

Questions FO – Réunion des Délégués du Personnel de Lorraine du 21 avril 2016

Question 1 : la direction peut-elle nous rappeler la procédure concernant les demandes de stages, notamment qui s'occupe de l'envoi des conventions de stage signées ? Et sous quel délai sont-elles renvoyées ?

Réponse : les demandes de stage sont gérées par le secrétariat du service RH. Les conventions signées sont le plus souvent possible envoyées 2 semaines avant le début du stage.

Question 2 : nous avons découvert au cours de ce mois d'avril une nouvelle appellation des "repos compensateurs" (avec des seuils « indemnisables », ou « non indemnisables », S1 ou S2). La direction peut-elle nous apporter des éléments d'explication, pour que ce nouveau dispositif soit clair ?

Réponse : ce dispositif est une évolution des modalités de gestion des récupérations suite à la signature de l'avenant n°5 de l'accord collectif.

(Cf note d'information en date du mercredi 20 avril 2016)

Il n'y a donc plus de « compteur collaborateur », ni « employeur », mais un unique compteur qui comprend désormais 2 seuils :

- Seuil 1 : jusqu'à 40 heures, à l'initiative du collaborateur
- Seuil 2 : après 40 heures, et jusqu'à 80 heures, à l'initiative du collaborateur ou de l'employeur
- Au-delà du seuil 2 : les heures de récup au-delà des 80 premières heures seront indemnisées de façon mensuelle (sauf les récup jours fériés, qui ne sont pas indemnisables)

Dorénavant on distingue donc 3 types de récup :

- Récup jours fériés (liés au travail sur un jour férié, pour les journalistes aux horaires)
- Récup non indemnisables (liés au travail de nuit, Contrepartie Obligatoire en repos)
- Récup indemnisables (liés aux heures supplémentaires, du week-end, réduction du repos quotidien, travail sur jour férié pour les PTA aux horaires)

Concernant les récup indemnisables, celles-ci ne seront pas mises en paye pour le moment, afin de laisser les collaborateurs les poser (10 maximum) sur leurs CET.

La direction ne sait pas si une communication officielle est prévue.

Commentaire de FO

Nous avons demandé à la direction qu'elle puisse accorder un délai avant la mise en œuvre de la mise en paiement. Pour permettre à des salariés qui le souhaiteraient de pouvoir aussi utiliser ces jours pour l'été. La direction demandera « aux étages supérieurs ».

Question 3 : de même, durant la fermeture du serveur "mon kiosque" ont été générés des repos compensateurs sur la base de "bascules annuelles de repos compensateurs indemnisables ou jours fériés" : à quoi ces bascules (entrant dans le champ des "reprises de droit") correspondent t'elles ?

Réponse : cela correspond à un écrêtage dans le compteur récup jours fériés.

Question 4 : la direction peut-elle être plus vigilante qu'elle ne l'a été ces dernières semaines dans le traitement des demandes d'avance mission ? Car le traitement en retard n'est évidemment pas sans conséquence pour les salariés qui doivent engager des frais !!

Réponse : la direction assure qu'elle sera plus vigilante, afin que les frais et les avances missions soient signés dans les délais.

Question 5 : les cartes de presse 2016 n'ont été adressées à la rédaction que le 31 mars dernier. La commission de la carte nous a précisé "n'avoir reçu nos demandes que fin février" (et a donc mis un mois pour les réaliser, ce qui est un délai normal). La direction peut-elle nous expliquer ce qu'il s'est passé entre la restitution des formulaires, en tout début d'année et leur arrivée à la commission soit près de deux mois d'intervalle ?

Réponse : la direction reconnaît le retard pris dans le traitement de ce dossier, lié à quelques retardataires (et à la nécessité d'un envoi groupé).

La RRH a demandé qu'une procédure soit rédigée pour éviter d'être à nouveau confrontée à ce problème l'année prochaine.

Question 6 : un tel sujet ne devrait pas faire l'objet d'une question DP : voici plus d'un mois que nous ne sommes plus dotés de cartouches d'encre pour les imprimantes, ce qui pose problème, notamment à la Newsroom. On nous précise que le fournisseur n'est pas en mesure de nous les livrer, et on envisageait la rupture du contrat avec ce fournisseur il y a deux semaines.

A ce jour (de l'envoi des questions), il est toujours impossible d'imprimer à la Newsroom. Quand ce problème sera-t-il réglé ?

Réponse : la cartouche d'encre a été remplacée 2 jours avant cette séance. Visiblement il y a un problème de gestion des stocks au service informatique.

A priori il n'y aura pas de changement de fournisseur.

La direction nous affirme que nous pouvons nous connecter aux autres imprimantes, et qu'il est également possible d'imprimer sur les copieurs.

La prochaine réunion de DP se tiendra à Nancy le 19 mai 2016 à 10h30.

Vos déléguées du personnel FO
Catherine Reggianini
Sophie Bartholmé